

Chez le dentiste en 2015, sinon... : «Mais il ne suffit pas de vouloir»

Pas de visite chez le dentiste en 2015 ?
Vous serez moins remboursé en 2016.
Une sanction de plus pour les précaires ?

● **Pascale SERRET**

Il n'est pas trop tard. Et l'information a déjà été bien diffusée, notamment par les mutuelles : vous serez moins bien remboursé pour vos soins dentaires en 2016 si vous n'êtes pas passé chez votre dentiste en 2015, même pour une simple visite de contrôle.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté joue son rôle aussi : il informe tous ceux qui sont peut-être passés à côté de ce changement ou qui n'ont pas réagi.

Mais faire passer le mot ne veut pas dire qu'on est d'accord. « Parce que si on encourage le public qui suit bien sa santé, on sanctionne ceux qui ne le font pas pour une série de raisons », commente le Réseau.

Les reports, les peurs...

Près de 20 % des Belges vivent dans un ménage où une per-

sonne a été amenée à reporter des soins de santé pour des raisons financières, au cours de l'année écoulée (selon le baromètre inter-fédéral de la pauvreté).

Et la visite chez le dentiste en fait partie. « Même si on est remboursé pour une partie des soins, ce sont des frais difficiles à assumer pour un public précarisé », rappelle Gaëlle Peters, animatrice du groupe « Santé » au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Et puis, il y a toutes les raisons qui font qu'on n'a pas « pris le pli » : la peur du dentiste, la peur de voir les frais s'emballer, la peur du jugement, des tas d'autres problèmes qui détournent les priorités (recherche d'emploi, les enfants d'abord, etc.)...

La double peine

« Ces peurs sont valables pour tous les publics. Mais ceux qui reportent en plus pour des raisons pécuniaires vivent un peu une double peine. On reporte parce qu'on n'a pas les moyens. Et puis, une fois qu'on n'a plus le choix, quand il faut y aller, c'est devenu visible et plus grave. Puisque, pour ce type de soins comme pour d'autres, plus on reporte, plus ça s'aggrave. D'où la peur du jugement. C'est d'autant plus dur qu'il y a une stigmatisation des problèmes

dentaires », pointe Gaëlle Peters.

Une stigmatisation déjà très ancrée dans l'opinion, bien avant qu'on prête à François Hollande la formule des « sans dents ». « La plupart des gens n'ont pourtant pas eu d'autre choix que de reporter ces rendez-vous qui auraient rendu leurs problèmes dentaires moins lourds... »

BIM : idem fin 2016

Le Réseau wallon rappelle que cette mesure limitant davantage le remboursement en 2016 concerne tout le public des plus de 18 ans, les plus jeunes bénéficiant toujours de soins dentaires gratuits (sauf pour l'orthodontie).

Par exemple, « en 2016, pour se faire arracher une dent, le ticket modérateur vous coûtera 7 € si vous avez consulté un dentiste en 2015. Et 14 € si vous n'avez pas consulté de dentiste en 2015 », explique le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Le public bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) sera visé lui aussi un peu plus tard, à partir du 1^{er} décembre 2016.

Cette mesure soutenue par la ministre de la Santé Maggie De Block a été entérinée en décembre 2014, dans le cadre d'un accord passé entre les dentistes et les mutualités. ■